



# INFORMATION ET PRÉVENTION FACE AUX SANGLIERS



## 1 La situation sur le territoire

**Les zones urbaines constituent des espaces privilégiés pour les sangliers. La nourriture n'y manque pas grâce aux cultures agricoles et plus particulièrement aux grandes surfaces en herbe, propices aux vers de terre dont ils raffolent, sans compter le contenu des poubelles.**

- Certains terrains ne sont plus entretenus (friches), créant de nombreux secteurs impénétrables pour l'homme, mais de véritables zones de refuge pour le sanglier.
- La pratique de la chasse y est rendu difficile pour des questions de sécurité et donc la régulation de cette espèce y est compliquée.

## 2 Une évolution du comportement du sanglier

**Le sanglier s'est adapté aux territoires périurbains**

- Il est de plus en plus présent dans les aires urbaines toute l'année.
- Il se reproduit plus rapidement qu'auparavant (une femelle peut se reproduire dès l'âge de huit mois et avoir jusqu'à trois portées tous les deux ans)
- Il est de moins en moins craintif vis-à-vis de l'Homme.

**Cela engendre des problèmes importants :**

- des dégâts dans les cultures agricoles , les jardins, les espaces verts
- des collisions sur les axes de transport (route, voies ferrées)
- une cohabitation avec les activités humaines difficiles (psychose, attaque de chiens...)



### 3 Les actions à mener

**Des pistes d'actions sont envisagées. À court terme, les services de l'État en collaboration avec les chasseurs opèrent des battues, des tirs à l'affût, et installent des cage-pièges. Parfois insuffisantes, elles doivent être complétées par d'autres actions du ressort des particuliers propriétaires :**

- Le débroussaillage des parcelles non entretenues : un défrichage n'est pas toujours nécessaire, un simple entretien de couloirs est suffisant.
- La pose de clôtures non électrifiées : poser une clôture de 1,50 m de hauteur et l'enfourer de 30 à 40 cm dans le sol.
- La pose d'une clôture électrique : poser une clôture de deux à trois rangs avec des câbles disposés à 25 cm, 50 cm et 75 cm au-dessus du sol.



© Nathalie Chevalier ONCFS

#### **Un plan d'action départemental pour la gestion du sanglier**

Pour information, un plan d'action départemental pour la gestion du sanglier a été mis en place par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire atlantique, en déclinaison d'un plan national de maîtrise du sanglier et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés (chasseurs, agriculteurs, collectivités...). Ce plan précise les différents types d'actions à mettre en place à l'échelle du département.



© Jean-Marc Cugnasse ONCFS

#### **Quel comportement adopter ?**

- Si l'on rencontre un sanglier :
  - ne surtout pas s'approcher des animaux
  - ne pas les nourrir
- Si l'on observe des traces ou des dégâts sur sa propriété
  - contacter sa mairie de rattachement pour l'alerter
  - mettre en place les solutions décrites plus haut (débroussaillage régulier, pose de clôtures)

## Liens utiles :

- <http://www.frc-paysdelaloire.com/federations-chasseurs/fdc44-loire-atlantique/accueil-etactualites.html>
- [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr) et <http://www.oncfs.gouv.fr/Bretagne-Pays-de-la-Loire-region34>
- <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Chasse>